

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OZOIR-LA-FERRIERE  
POUR LA SIGNATURE D'UN DEUXIEME CONTRAT DE VILLE**

Dans la mise en œuvre de l'actuel contrat de ville applicable au quartier Anne Frank, et particulièrement au cours des dernières années, l'Etat, la Ville les institutions et les partenaires locaux ont réussi à impulser une dynamique mettant le citoyen au cœur du dispositif politique de la ville.

Cela a permis de mettre en place des actions adaptées et efficaces en lien avec les problématiques rencontrées sur le territoire :

- Egalité femmes/ hommes
- Réussite éducative
- Cohésion sociale et lutte contre l'isolement
- Accompagnement de la jeunesse
- Amélioration du cadre de vie, en lien avec le bailleur
- Accompagnement vers l'emploi

Le Conseil municipal d'Ozoir-la-Ferrière sollicite donc instamment la signature avec l'Etat d'un deuxième contrat de ville pour les années 2024 et suivantes, afin que la dynamique engagée ne soit pas compromise.